

Mars 2009

Bulletin des intervenants

Améliorations apportées aux programmes de signalisation Tourism-Oriented Directional Signing et Logo de l'Ontario

La signalisation sur les routes de l'Ontario permet plus facilement aux automobilistes de localiser les services essentiels et de visiter les attractions locales.

Ces deux dernières années, le gouvernement de l'Ontario a travaillé en collaboration avec l'industrie du tourisme pour améliorer nos programmes de signalisation :

- le programme **Tourism-Oriented Directional Signing (TODS)**, conçu pour aider les voyageurs à trouver les attractions touristiques, activités et services locaux;
- le programme **Logo**, conçu pour aider les automobilistes à localiser les services essentiels tels que l'alimentation, l'essence et l'hébergement.

C-TODS remporte le contrat de services

La société Canadian TODS Limited (C-TODS) a remporté le contrat en vertu duquel elle administrera les programmes TODS et Logo.

La compagnie a été choisie grâce à un processus concurrentiel ouvert, conformément aux normes d'appel d'offres établies du gouvernement.

Améliorations du programme TODS

Le nouveau programme offrira aux exploitants d'entreprises touristiques et d'entreprises provinciales tout court un meilleur service à la clientèle et un meilleur système d'entretien de la signalisation.

Parmi les améliorations notables, citons :

1. Assurance de responsabilité de C-TODS par l'adoption de critères de rendement, de niveaux de service et de sanctions.

2. Surveillance gouvernementale accrue par le biais d'un comité mixte des ministères des Transports et du Tourisme formé pour mieux surveiller la prestation des services.

3. Admissibilité au programme offerte à davantage d'attractions des régions rurales de l'Ontario.

4. Permettre aux spas, aux centres-villes des localités rurales et aux plages publiques de présenter une demande de panneaux.

5. Ajouter de nouvelles icônes pour les ponts suspendus et le kayak.

6. S'assurer que les zoos et les expositions d'animaux assurent un niveau de soins de base des animaux en captivité avant de pouvoir avoir droit à un panneau touristique.

7. Afficher des renseignements sur le programme TODS sur le site Web du ministère du Tourisme et sur un nouveau site Web amélioré pour le programme C-TODS.

Droits

Les frais annuels du programme 2009 des panneaux routiers restent les mêmes. Les droits n'ont pas augmenté depuis le lancement des programmes.

C-TODS exigera désormais des droits d'inscription de 50 \$ pour toute nouvelle demande et des droits de 100 \$ pour toute modification du nom ou de l'icône d'un panneau.

Pour plus de renseignements, s'adresser à :

<http://www.tourism.gov.on.ca/french/about/signage.htm>

Nick Vukelich, Ministère des Transports
905 704-2952
Nick.Vukelich@ontario.ca

Brooke Heisterkamp, Ministère du Tourisme
416 212-2220
Brooke.Heisterkamp@ontario.ca

Pour tout renseignement sur les programmes, y compris les critères d'admissibilité et les tarifs, prière de s'adresser à :

C-TODS
1 888 263-9333
www.canadiantods.ca
